

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2023**Présidence : M. Nicolas Bersier, Président****1 – Appel**

25 conseillères et conseillers sont présents, 2 sont excusés et 1 est absent. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

2 – Adoption de l'ordre du jour de la séance

Le Président a reçu un postulat qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour. Ce dernier sera donc à l'ordre du jour en point 5, « Futur projet de séparatif du bas du village : intégration de conduites de chauffage à distance ». Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3 – Adoption du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 a été envoyé aux conseillères et conseillers. M. M. Ortega demande d'ajouter une phrase concernant la discussion sur le projet de modérateurs de trafic. Il souhaite que paraisse dans le PV que des mesures de vitesses ont été faites sur le village et qu'il n'y a pas de grands changements et de grandes vitesses relevées. L'ajout sera fait. Le PV est accepté avec cet adjonction.

4 – Préavis 2023-01 relatif à la création de quatre modérateurs de trafic dans le village de Vaulion

Le préavis a été transmis aux Conseillers et ne sera pas relu.

M. M. Ortega s'étonne du coût de ce projet CHF 70'000.00 et demande que les chiffres des mesures de vitesse soient transmis pour l'étude de ce préavis. M. D. Perotti lui répond que les chiffres en question seront transmis à la commission qui va étudier ce préavis.

Mme M. Reymond Chenuz demande pourquoi les modérateurs seront placés où il y a déjà des aménagements ? Et qu'en est-il du parage sur les trottoirs ? Après renseignements, elle souhaite que la Municipalité fasse une étude sécurité piétonne dans le village, coût entre CHF 3'000.00 et CHF 3'500.00.

M. D. Perotti répond que les essais réalisés en 2022 ont donné des résultats très différents. La Municipalité a donc retenu des aménagements pour les endroits qui sont présentés dans le préavis. Ces endroits ont été validés par la DGMR et le responsable sécurité qui a fait l'étude sécurité pour le village.

Pour le parage sur les trottoirs, il faut prendre le côté droite en montant le village pour avoir le trottoir sans voiture c'est le concept qui a été prévu lors des travaux d'assainissement il y a quelques années. Mme S. Roch demande si c'est officiel un côté pour le parage et un côté pour les piétons. M. D. Perotti répond que c'est bien ce qui a été prévu que le trottoir à droite en montant a les bordures pour un trottoir piéton et à gauche les bordures sont plus basses pour que les voitures puissent se garer facilement.

La parole n'étant plus demandée, le bureau propose la Commission suivante :

Teutschmann Sacha, Président
Reymond Patrick
Kolly Pauline
Boschung Pugin Catherine
Languetin Nicolas

La commission est approuvée à l'unanimité.

5 – Lettre ouverte de SOS Jura concernant le parc éolien « Sur Grati »

Le Président lit le courrier reçu avec plus de 60 signatures de citoyens du village qui demande à la Municipalité et au Conseil de mettre ce projet de côté.

M. F. Pythoud demande un historique de ce dossier vu qu'il est nouveau à Vaulion.

M. C. Languetin informe que la lettre ouverte sera traitée comme un courrier et fait l'historique du projet

depuis 2008.

M. F. Pythoud souhaite connaître les avis des autres conseillers sur ce projet car il est choqué de l'ampleur du projet.

M. Ph. Bally transmet que ce n'est pas forcément joli, il le concède mais que maintenant c'est à nous habitant du Jura de faire notre part. Faire des économies c'est bien, c'est la bonne piste mais à l'heure actuelle on crée que des innovations qui consomment de l'électricité..... donc il faut bien créer de l'énergie en plus.

M. M. Ortega trouve dommage que les personnes qui ne soutiennent pas ce projet ne proposent pas de solutions concrètes. Il a bien reçu du courrier de SOS Jura à la maison, à l'avenir il souhaite que ce genre de missives soient porteuses de propositions et solutions.

M. N. Languetin donne quelques précisions sur les voitures électrique, domaine qu'il connaît bien. Il faut que l'on s'adapte même si l'on n'est pas convaincu.

Mme V. Dupraz-Rutz pense qu'il faut absolument faire des économies d'énergie et que même si le parc éolien voit le jour, il ne faudra pas s'en contenter, il restera du travail à faire.

Mme M. Reymond Chenuz trouve que la Commune est prise dans un étau et n'a plus le choix. Personnellement elle ne sait plus quoi penser.

Après ces discussions, il est décidé que la Municipalité et le Conseil communal répondront conjointement à cette lettre.

6 – Postulat – Futur projet de séparatif du bas du village : intégration de conduites de chauffage à distance

Le Président lit le postulat qui est signé de quatre conseillers communaux.

M. D. Guignard, signataire du postulat, motive le postulat et donne des explications. Il ne remet pas en question les décisions municipales mais regrette que le bois ne soit pas mieux valorisé, il est temps de valoriser nos ressources.

M. B. Martignier, Municipal, fait un petit historique des études déjà faites et des travaux qui ont suivi en rapport avec le séparatif et une éventuelle centrale de chauffage à distance.

M. F. Pythoud souhaite que l'on puisse faire participer à ce genre d'étude des citoyens ou conseillers et utiliser les compétences de chacun.

M. C. Languetin, Syndic, informe que l'objet de ce postulat pourrait très bien être intégré dans le Plan énergie et climat communal (PECC).

M. M. Ortega rappelle que si le postulat est accepté, la Municipalité devra faire un rapport complet.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande aux Conseillers si ces derniers veulent prendre en compte ce postulat et le renvoyer à la Municipalité pour étude.

Le postulat est donc pris en compte par **10 OUI**, 2 NON et 10 abstentions. La Municipalité présentera son rapport sous forme de préavis lors d'un prochain conseil communal.

7 – Divers et communication de la Municipalité

Le Président lit la copie d'un courrier adressé à la Municipalité concernant l'éclairage public, plus de 60 citoyens de la Commune sont mécontents que l'essai de l'extinction de l'éclairage public ne soit pas prolongé et l'éclairage rallumé depuis janvier 2023.

M. D. Perotti précise que les économies sur l'éclairage public ont commencé il y a dix ans déjà en passant tout l'éclairage de la commune en LED. Les candélabres baissent en intensité durant la nuit. Les deux mois d'extinction en novembre et décembre 2022 ont généré une économie de CHF 40.00/mois.

Pour en faire plus, il faudrait intervenir sur chaque candélabre et ces travaux sont devisés à CHF 6'000.00.

M. Ph. Bally pense qu'il faut voir plus loin que l'économie financière. La commune doit montrer l'exemple et voir le problème énergétique dans son ensemble.

M. C. Languetin informe que la Municipalité a privilégié la sécurité de la population. Ce sujet pourrait également rentrer dans les actions du Plan énergie et climat communal (PECC).

M. M. Ortega propose de modifier les lampadaires comme à Oulens-sous-Echallens, soit avec des détecteurs de présence.

M. N. Languetin est pour l'extinction de l'éclairage public mais si l'éclairage avait été éteint un voleur n'aurait pas été pris sur le fait en commettant un larcin....

M. C. Goy, municipal de l'éclairage lors de la précédente législature, a étudié les détecteurs de présence et la configuration de notre village. Ce n'était pas recommandé pour Vaulion.

M. M. Ortega trouve navrant la réponse de M. C. Goy.

M. D. Perotti, Municipal, informe qu'il y a une nouvelle signalétique à la déchetterie et quelques nouveautés pour le tri des déchets.

En 2022, notre commune a généré 241 tonnes de déchets, soit 490kg/habitants. 39 tonnes de bois, 23 tonnes d'inertes et 31 tonnes de papier/carton.

Le mur de soutènement de la route du Plâne a été refait en fin d'hiver.

M. F. Pythoud s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse à sa proposition de banc auto-stop pour favoriser la mobilité douce. M. D. Perotti informe que cette proposition a été présentée à la Covano (Communauté de commune du Vallon du Nozon) en 2022 et sera traitée lors de la séance 2023 de cette même entité, soit en mai 2023.

Mme C. Paccaud, Municipale, informe que plusieurs dossiers sont à l'étude pour la reprise de l'établissement des Trois Cœurs. Le loyer est actuellement payé malgré que l'établissement soit fermé.

M. C. Goy, Municipal, informe que le chalet-buvette d'alpage de la Dent ouvrira début mai comme prévu. Les derniers travaux sont en cours en particulier les aménagements extérieurs. Le magasin sera mis en route courant mai.

Pour la Posogne, la Municipalité a relancé le projet de réfection en particulier au niveau de l'aménagement en eau.

Concernant les forêts, l'attaque de bostryche est très conséquente et la tempête de fin février a couché entre 400 et 500 m³. Même si l'on ne veut plus de coupe rase..... il va y avoir du dégât à cause de ces deux facteurs.

L'ORPC va refaire les ponts en bois vers les grottes au mois d'août 2023.

M. M. Ortega, concernant le chalet de la Dent, trouve que le matériel et mobilier étant neuf ce n'est pas à la Commune de prendre en charge les réparations et que la Municipalité a trop pris en charge l'achat du matériel. De plus, il ose espérer que la Municipalité a retenu la bonne candidature et que cette dernière était complète. Il demande si un business plan complet a été fourni.

M. C. Goy répond que non et complète que la commune a pris en charge beaucoup d'équipement mais la remise de ces établissements n'est pas aisée et elle a apporté toutes les facilités qu'elle pouvait offrir.

M. Ph. Bally demande si l'ouverture hivernale a été réfléchi ? M. C. Goy dit que oui mais la rénovation de ce bâtiment aurait coûté bien plus chère pour une utilisation hivernale.

M. B. Martignier, Municipal, informe que les travaux au puits de pompage du Nozenet auront lieu entre le 24 et le 28 avril prochain. Pendant ces derniers, l'eau potable viendra de la source du Criblet. Un tout-ménage sera envoyé à la population pour économiser l'eau durant cette semaine-là.

Concernant la pénurie d'énergie potentielle de l'hiver, la Municipalité était prête et va encore peaufiner son plan de crise pour l'hiver prochain avec l'achat d'une génératrice mobile pour faire tourner le puits de pompage d'eau potable et la step.

M. C. Languetin, Syndic, présente en quelques mots le nouveau projet de Plan énergie et climat communal, PECC et informe qu'une séance avec la population sera organisée le 24 mai 2023 à 19h00 à la Grande salle.

Pénurie d'énergie, nous étions prêts avec le PRU (point de rencontre d'urgence). Ce dernier se trouvera à l'Administration en cas de crise et comme l'a déjà dit M. Martignier tout sera amélioré et réactualisé pour l'hiver prochain

Écoles, constructions scolaires dans le Vallon du Nozon, trois sites potentiels sont étudiés. Le CoDir de l'Association scolaire ASCOVaBaNo étudie ces variantes.

M. F. Pyhtoud souhaite que plus d'informations officielles soient transmises. Il est dommage d'être informé que par les réseaux sociaux.

M. C. Languetin informe que la Municipalité communique par le pilier, le site internet et son application, le journal communal et les tout-ménages. Ponctuellement par e-mail aux conseillères et conseillers communaux.

M. Nicolas Bersier, Président lit le courrier de remerciement pour le don de fin d'année fait par le Conseil communal au Jardin d'enfant « Imagine ».

Il recommande à tous les conseillers de se rendre à la séance PECC du 24 mai prochain vu la teneur des débats du conseil communal.

La prochaine séance du Conseil communal se fera extra muros. A savoir, dans la salle des Nains à la Dent-de-Vaulion. A 19h00. Cette dernière sera suivie d'un apéritif et d'une fondue.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h40

Le Président
N. Bersier

La Secrétaire
V. Meyer